



On est là pour en baver !

Archéologue, quel beau métier !

Des années d'études pendant lesquelles on a eu le temps d'apprécier toutes les galères de la fac (le joyeux délire des inscriptions, les quotas, les cours surchargés, les bâtiments délabrés, les restau-U...). Une entrée dans le monde du travail on ne peut plus chaotique : pas de spirale infernale de stages presque pas rémunérés, mais sincèrement, les années de CDD avec carence et maintenant de CDA ce n'est pas mieux ! Une CDIisation si tardive qu'on a tout le loisir de développer son ulcère. Avoir additionné les contrats sans ne jamais passer une audition, et pour être titularisé, devoir affronter un tribunal scientifique où il faut se vendre comme dans le privé. « Take me, I'm the best ». Se faire retoquer plusieurs fois. Travailler pendant des années et ne jamais être assez bon pour être recruté. Et quand ça arrive enfin, la frustration... Avoir un master voire une thèse et se retrouver en technicien à tamiser des sédiments, se dire qu'on a étudié pour pas grand-chose. Et quand on a des responsabilités, découvrir les sites sous-évalués, les cadences effrénées, les heures sup à gogo non rémunérées pour finir son rapport... Sans que personne ne dise jamais merci ou bravo. Entrer à l'Inrap les bras chargés de beaux diplômes, la tête pleine de connaissances, les yeux plein d'étoiles, et se retrouver de la corne dans les mains à force de couper les poteaux à la bêche ou de gratter comme un esclave. Le tout dans des conditions météo pas toujours favorables, voire franchement désagréables.

Ah ! La boue ! La thalasso gratos ! Qui n'a jamais passé des heures, que dis-je, des jours, non ! que dis-je, des semaines, à patauger dans la gadoue, à essayer de nettoyer pour faire une photo pas trop dégueulasse, à se battre pour que cette ♪ de boue se décolle de la bêche afin qu'une nouvelle quantité de ♪ de boue s'y colle ! 3 kgs de boue sous chaque chaussure, qu'on ballade partout sur un site patiemment et amoureuxment nettoyé ! Et la pluie me direz-vous ? Ah ! La pluie ! Les vacances en Irlande gratos ! Le relevé dans un grand mini-grip pour que la feuille ne se déchire pas, l'archéologue prostré sous son parapluie à essayer d'écrire un n° d'US sur un sac, les cheveux qui vous collent au visage, les fringues tellement dégueulasses que certains riverains nous prennent pour des repris de justice et changent de trottoir lorsqu'ils approchent du site (véridique !!!). Et le froid me direz-vous ? Ah ! Le froid ! Noël au pôle nord gratos ! Les journées allongés par terre par -8°C à fouiller des tombes, le sol tellement gelé qu'on y casse les outils, les structures ratées parce qu'on y voit rien.

Ah ! Archéologue ! Quel beau métier ! Arrêtons de nous plaindre. Parfois il fait beau n'est-ce pas ? Hum, trop peut-être ? Ah ! La canicule ! Le sauna gratos ! L'année 2003 ou juillet 2010 tout simplement. Les tubes de protection solaire indice 60, le sombrero, la djellaba et tutti quanti, mais surtout un minimum de 3 litres d'eau sur le terrain sinon c'est la mort ! Oui ma p'tite dame, la mort.

Retraite, pénibilité... Ce qui risque d'être pénible, c'est d'arriver jusqu'à la retraite. A faire du bac + 5 pour des prunes, subir des carences inutiles pendant des années, se détruire les articulations au travail, être titularisé quand on grisonne. A ce moment-là, les TMS se sont déjà installés : syndrome carpien, articulations douloureuses, arthrose, tendinites, mal aux genoux, mal au dos, mal au cou, mal partout.

Rappelez-moi combien d'années il va falloir supporter tout ça avant d'y avoir droit à cette retraite : 42 ans et demi ? Non mais je rêve, on n'y arrivera jamais. En fauteuil roulant à chenille peut-être... équipé de truelles installées sur des bras artificiels éventuellement. Pas facile pour faire des relevés vu qu'on ne pourra plus se pencher à ce moment-là.

AAH : assistant archéologue handicapé. Un nouveau contrat à proposer à l'UMP ?

Archéologue, quel beau métier !

Ce beau métier, c'est le nôtre et on y tient. Malgré toutes les difficultés que nous rencontrons, nous ne lâcherons pas le morceau.

Avec tout ce qu'on subit à longueur d'année, on a plus d'endurance qu'eux, beaucoup plus... N'est-ce pas ?



Déambulateur à archéologue



Et nous alors ?????

Les spécialités seront-elles toutes reconnues à l'Inrap ?

On peut se poser la question lorsqu'on décortique la nouvelle instruction qui régit le versement des « primes » ou indemnités de suppléance depuis le 1^{er} janvier 2010. Pour le moment, les spécialités reconnues par une fiche de poste et ouvrant droit à une indemnité de suppléance sont : anthracologue, anthropologue, céramologue, archéobotaniste, archéozoologue, tracéologue, géoarchéologue, géomorphologue (cf. sur intranet, selon la liste donnée dans le « dossier de certification »). La seule modification par rapport à l'ancien régime, valable jusqu'en 2009, est donc l'ajout de l'archéozoologie comme spécialité.

Et les autres ??? Les archéologues qui étudient le mobilier (lithique, métal, verre, tabletterie, bois, numismatique, mosaïque, enduit peint...), les spécialistes des recherches en archives, enfin les archéologues du bâti peuvent légitimement se demander pourquoi ils ne figurent pas dans la liste.

Est-ce juste parce que des fiches de poste n'ont pas été créées par la DST ? Y-a-t-il d'autres blocages ?

Pour l'administration de l'Inrap, c'est la DST et elle seule qui est compétente pour statuer sur la reconnaissance ou non de compétences comme relevant de catégorie 4. Jusqu'à présent, les organisations syndicales n'ont jamais pu obtenir des explications sur les différenciations effectuées par la DST sur les spécialités donnant droit à une indemnité de suppléance et « les autres », qui en sont pour l'instant exclues.

Pourtant, ce n'est pas faute d'avoir réclamé des éclaircissements, au moment de la mise en place des activités dans les différentes catégories lors du repyramidage notamment. Combien de fois le Snac-FSU, et d'autres OS, ont répété qu'il était aberrant de reconnaître les céramologues et pas les lithiciens par exemple.

Sur l'insistance du Snac-FSU et des autres organisations syndicales, la DRH a admis que les organisations syndicales avaient droit à un échange avec la DST à ce sujet. Une réunion est prévue pour fin novembre. Les organisations syndicales vont enfin pouvoir rencontrer la DST et tenter de comprendre la définition des « spécialités de catégorie 4 » selon cette dernière, voir quels sont les points d'achoppement et faire leurs propres propositions. Il n'est pas assuré qu'une convergence de vues soit obtenue, mais c'est le moment de mettre en valeur certains aspects de notre métier. Cette réunion sera aussi l'occasion de revenir sur la façon dont l'Inrap estime l'activité de « Dessinateur Infographe » qui doit donner lieu à une indemnité de suppléance depuis 2010. Le Snac-FSU, et d'autres OS, avaient souligné qu'il ne fallait pas exclure les dessinateurs spécialisés et reconnus en mobilier (lithique notamment) qui n'auraient pas forcément les compétences « d'infographe » (PAO). Sur ce dossier, la DRH s'est abritée derrière ce qu'en dira la DST. Affaire à suivre.

Le Snac-FSU vous invite, à titre individuel, à envoyer un courriel à la DRH pour réclamer cette indemnité de suppléance (en mettant en copie votre directeur interrégional et les OS). Sur ce dossier, n'hésitez pas à nous contacter : snacfsu@inrap.fr

Notre institut de recherche peut-il se permettre de ne pas reconnaître la valeur des études spécialisées et de ceux qui les produisent et contribuent à l'excellence de la recherche ? Bien sûr que non !

Repyramidage : fraîches les nouvelles, fraîches !

Bonne nouvelle : la commission, dont la composition a été publiée sur l'intranet, a commencé à examiner les dossiers des candidats de catégorie 2. Avec un peu de chance, certains auront un chouette cadeau à Noël. Ajoutons le POA qui est en cours, et les nominations au choix... C'est byzance ! A moins que le sapin de Noël ne finisse par avoir les boules à force d'attendre ou d'être déçu par les résultats... Question POA par exemple, on attend toujours de la transparence : un compte-rendu de la commission, des courriers individualisés expliquant aux agents pourquoi leur candidature n'a pas été retenue. Encore un combat à mener !!!!

Et nous alors ?????

CDA de vissage de boulons mais pas de graissage, ah non !



CDA : l'usine à gaz

Le 12 octobre lors de l'occupation du siège, les CDA ont fait le bilan de la situation ubuesque dans laquelle ils se retrouvent à cause de cette petite merveille (lol !) qui devait « résoudre tous nos problèmes ». Problèmes créés par qui d'ailleurs ? Hum ? Avec le recul, on se rend de mieux en mieux compte qu'un mensonge répété, asséné, ne deviendra jamais une vérité. La preuve :

Le CDA est d'une rigidité cadavérique : la mobilité et la rapidité d'intervention des équipes, essentielles au bon fonctionnement de l'archéologie préventive et de la recherche, sont rendues impossibles par la spécificité même du contrat (signer pour une liste de tâches sur un chantier et rien d'autre), et par le délai nécessaire à la préparation du dit contrat. Il génère une surcharge de travail à rendre dingue n'importe quel administratif : au lieu de faire des contrats de 10 mois, il faut faire des pléthores de contrats de courte durée. Mais il paraît que c'est ça, le progrès. Autant se mettre soi-même les pieds dans le béton. Ce qui est « drôle », c'est qu'il a été engendré par un parti qui se dit moderne et prétend réformer le pays en profondeur. Or, même du temps de l'ex-URSS, on n'aurait pas vu un truc pareil.

Le CDA nie l'existence de la profession d'archéologue. On est soit nettoyeur de structures au sol¹, soit dessinateur sur papier, soit laveur de tessons, soit ramasseur de clous, soit photographe, soit le maître des seaux de prélèvements, mais archéologue jamais ! Fini le bon vieux temps où on pouvait apprendre son métier en faisant sondages, fouilles, post-fouilles, en touchant un peu à tout. L'UMP a une vision stalinienne de notre métier. C'est quand même un monde ! Comme les sondages sont interdits aux CDA, on voit, dans certaines régions, des équipes de fouille constituées majoritairement de petits jeunes qui débutent (souvent bardés de diplômes), et qui connaissent encore mal les méthodes de fouille, le terrain, les problématiques scientifiques. Non seulement le CDA les empêche de se former et d'avoir un plan d'évolution de carrière, mais en plus il les met sous pression.



RO essayant de prévoir la fin de son chantier

Le CDA demande d'être médium ... ou d'aimer jouer au poker. Il faut savoir prévoir la fin réelle du contrat ou le prolongement de l'opération et sa durée, car il y a délai de prévenance. A ce sujet, si vous refusez une prolongation, vous êtes considérés comme démissionnaire ! Interdiction formelle de partir en vacances, de se marier, de partir fouiller à l'étranger, d'intégrer un projet de recherche. Taillable et corvéable à souhait.

J'en passe sur toutes les tracasseries administratives : le contrat qui n'arrive pas, la paie non plus d'ailleurs, la durée minimale non respectée, le certificat d'activité qui met des semaines à arriver, le pôle emploi (autre merveille de régression sociale) qui ne sait pas gérer un tel bazar, la prime de précarité qui est une véritable arnaque, pas d'allocation chômage pendant des mois, la mutuelle prélevée même quand on le refuse, etc.

Par contre bonne nouvelle : en cas d'intempérie, vous êtes autorisés à buller toute la journée puisque votre contrat ne stipule pas que vous avez le droit de faire du lavage. Alors allez-y, ne vous gênez pas, bulliez. C'est l'UMP qui régale, et c'est le métier qui trinque !

Et nous alors ??????

Flash info

Compte rendu du lundi 25 octobre 2010 de l'entretien entre Jérôme Bouet et une délégation d'archéologues sous mandat du Snac-FSU, au Ministère de la culture et de la communication.

Monsieur Bouet nous a indiqué avoir pris connaissance des modalités du CDA et s'être rendu à la Direction Interrégionale Centre Ile-de-France la semaine précédente. Il n'a pas encore sa lettre de mission mais est prêt à la communiquer dès qu'il l'aura. L'objectif de la réunion était d'entendre nos expériences et notre point de vue concernant l'application de ce nouveau contrat (6 archéologues présents dont 4 sous cda).

Jérôme Bouet a été attentif à nos remarques et a souhaité approfondir quelques points.

Nous en avons profité pour lui donner des exemples concrets des inconvénients majeurs liés intrinsèquement au CDA en soulignant à quel point la précarité est accrue :

- Terme du contrat incertain et durée minimale aléatoire : une prolongation refusée est considérée comme une démission et empêche une anticipation de nouveaux contrats sous peine de voir les droits ASSEDIC de la période travaillée annulés
- Segmentation par activités du métier d'archéologue
- Contrats plus courts et impossibilité de s'engager sur d'autres contrats : périodes de chômage plus fréquentes
- Déstructuration du travail des CDI qui deviennent des « bouche-trous » à leur tour « précarisés »
- Précarité sociale : un manque total de crédibilité devant les organismes bancaires et les bailleurs
- le fractionnement des contrats et prolongations entraîne le fractionnement des feuilles de paie, des congés payés, de la mutuelle ...
- Lourdeurs et dysfonctionnements répétés de la gestion administrative subie par l'agent : de la mise en place du contrat au non suivi de la paie, du préavis de prolongation, des indemnités chômage...
- Difficultés d'obtenir des formations et d'évoluer dans le métier (coupure CDA/CDI)
- Même avec des CDA (budget déplaçonné), quant l'Inrap n'obtient pas les fouilles prévues (secteur concurrentiel, période de crise économique...), les agents se retrouvent de toute façon au chômage, comme en cette fin d'année !
- Le cda a été créé pour ôter toute perspective de recrutement massif en CDI. C'est insupportable à long terme. Les agents sont inféodés à l'Institut sans être CDI.

Jérôme Bouet nous a demandé si nous avions des solutions afin d'améliorer ce contrat. Nous lui avons répondu que toutes améliorations seraient largement insuffisantes pour pallier aux graves atteintes aux droits minimum de tout archéologue/salarié et au bon fonctionnement de l'Institut.

Les changements que nous pourrions envisager pour améliorer le CDA reviennent aux conditions de travail définies par un CDD (pas de segmentation en activités, en opération et fin de contrat connu). Ce faisant, le CDA devient caduque. Nous lui avons ainsi rappelé que les conditions normales d'embauche de l'INRAP sont le CDI ou le CDD en cas de surplus d'activité.

De son côté, Jérôme Bouet nous a fait part rapidement d'éventuelles pistes envisagées :

- Suppression de la carence pour les CDD
- Requalification des tâches en les mutualisant afin qu'elles correspondent mieux à la réalité professionnelle

Un bilan d'étape sera établi pour le 30 novembre. Monsieur Bouet pense pouvoir faire un bon état de la question d'ici là. Le compte rendu définitif sera communiqué le 15 janvier prochain.

Paris, le 25 octobre 2010.

A votre service...

Secrétaire nationale de SNAC/FSU pour l'INRAP : **Corinne Charamond** 06 82 83 50 62

Commission consultative paritaire pour les catégories 1 et 2 : titulaire : Laurent Duval, suppléant : Benjamin Bouin

CTPC : titulaire : Corinne Charamond, suppléante : Sylvie Cocquerelle

CHSC : titulaire : Jacques Legriél, suppléant : André Glad

Commission Mutuelle et Prévoyance : titulaire : Corinne Charamond

Commission Formation : titulaire : Sophie Nourissat, suppléante : Edith Rivière

Commission Primes : titulaire : Sylvie Serre, suppléante : Sophie Galland

Commission Secours : titulaire : Laurent Duval, suppléante : Justine Franck

Commission Bimestrielle : titulaire : Laurent Duval, suppléante : Justine Franck

Commission ASCS : titulaire : Laurent Duval, suppléant : Benjamin Bouin

Tous peuvent être joints sur leur mail INRAP

L'union fait la force !

Bulletin d'adhésion au SNAC/FSU

Nom : Prénom :

Adresse :

Région : INRAP SRA Autre :

Tél : Email :

A retourner à SNAC-FSU, 12 rue de Louvois 75002 Paris. Tél : 01 40 15 51 34 Fax : 01 40 15 51 35

Bienvenue !